



REQUA LA  
DIVISION ADMINISTRATIVE  
DES ILES SOUS-LE-VENT

26 MAI 2015

JCSF

**DELIBERATION n° 78/2015 du 20 mai 2015**  
**(valant Décision Modificative n° 1 du Budget Principal de l'exercice 2015)**  
**Relative à des annulations et à des virements de crédits**  
**dans le Budget Principal de l'exercice 2015.**

En sa séance du 20 mai 2015, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 4/CONV/CM/2015 du 15 mai 2015, sous sa présidence, avec Monsieur Grégoire TUMARAE, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** le Budget Principal de l'exercice 2015 de la Commune de Huahine ;
- Vu** la délibération 25/2015 du 16 mars 2015, adoptant le budget principal de l'exercice 2015;
- Vu** les nécessités budgétaires et de service ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**Article 1er :** Des annulations et des virements de crédits dans le Budget principal de l'exercice 2015, pour des nécessités budgétaires et de service, sont autorisés tels que présentés dans les tableaux suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

CHAPITRE		Libellé	Dépenses		Recettes	
Art.	Fonct°		en -	en +	en -	en +
65		<b>Autres charges de gestion courante</b>		<b>200 000</b>		
657 4	33	Subvent°/Diverses associations		200 000		
67		<b>Charges exceptionnelles</b>		<b>1 000 000</b>		
671 3	60	Secours et dots		1 000 000		
022	01	Dépenses imprévues	1 200 000			
<b>TOTAL</b>			<b>1 200 000</b>	<b>1 200 000</b>		
			- ou +			

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

N° Prog.	Art.	Fonct°	Libellé	Dépenses		Recettes	
				en -	en +	en -	en +
<b>Opérations réelles</b>					<b>6 468 957</b>	<b>1 150 000</b>	<b>5 233 804</b>
400			Acquisition d'un (01) excavateur de type 4x4 sur pneu pour le service du Parc à matériel.				
	1322	821	Territoire			1 150 000	
414			Acquisition de matériels informatiques et logiciel en vue du déploiement de la télétransmission des actes communaux soumis au contrôle de légalité				
	2183	020	Matériel de bureau et matériel informatique		4 153 092		
	1336	020	FIP - dotation affectée				3 322 474
415			Etude de faisabilité d'une gestion partagée de la compétence incendie et secours des communes de Huahine, Taputapuatea, Tumaraa, Uturoa, Maupiti et Bora Bora.				
	2031	113	Frais d'études		2 022 677		
	1336	113	FIP - dotation affectée				1 618 142
416			Acquisition de lot d'éclairage pour le service incendie				
	21568	113	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		293 188		
	1336	113	FIP - dotation affectée				293 188
<b>Opérations financières</b>				<b>2 385 153</b>			
	020	01	Dépenses imprévues	2 385 153			
<b>TOTAL</b>				<b>2 385 153</b>	<b>6 468 957</b>	<b>1 150 000</b>	<b>5 233 804</b>
				<b>- ou +</b>	<b>4 083 804</b>	<b>4 083 804</b>	

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 3 :** Le Maire, le responsable du département comptable et financier ainsi que le Trésorier des ISLV sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

**- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -**

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.


Vingt-six (26) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FANIU Erick, GIBERT Pitori, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTE Antonio, MOU SIN Gaéton, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAAREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAURI Jean-Marie, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire.

Trois (03) membres ont donné pouvoir :

FAATAUIRA Camille a donné pouvoir à MALATESTE Antonio  
 VAIHO épouse HEITAA Dorida LISAN Marcelin  
 HOPARA Nano TAPAO épouse FAAHU Tatiana

COMMUNE DE  
HIAHINE  
Le Maire,  
  
Marcelin LISAN

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	Contrôle a posteriori
<p>Présents : 26 Votants : 29 dont 3 pouvoirs Abstentions : 0 Exprimés : 29 Votes pour : 29 Votes contre : 0</p>	<p>Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision le 26 MAI 2015 et publication ou notification du 26 MAI 2015</p>
<p>La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.</p>	<p>Le Maire,  Marcelin LISAN</p>



Faint, illegible text lines, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

